

ECLA #Egalité Citoyenneté en Loire-Atlantique

Lettre d'information de l'État sur la politique de la ville
et la citoyenneté en Loire-Atlantique

Novembre 2016

EDITO

Le lancement des appels à projets 2017 des agglomérations nantaises et nazairiennes constitue une occasion utile de revenir sur les notions de « droit commun » et de « crédits spécifiques politique de la ville ». La politique de la ville doit d'abord mobiliser les **moyens de droit commun** de tous les partenaires signataires des contrats de ville. L'enjeu est simple : s'assurer que les pouvoirs publics interviennent dans une logique d'équité territoriale sur l'ensemble du territoire national et que les crédits spécifiques de la politique de la ville sont mobilisés en appui et non en substitution des moyens de droit commun dans les quartiers prioritaires. En Loire-Atlantique, le recensement du droit commun, conjugué à des crédits spécifiques en hausse, montrent l'engagement renforcé de l'État au service des quartiers les plus en difficulté, en lien étroit avec les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville. Ainsi, les 3 millions d'euros de crédits spécifiques mobilisés par l'État dans le cadre des contrats de ville doivent servir de levier aux moyens de droit commun mobilisés dans les quartiers, estimés à au moins 3 millions d'euros, sans prendre en compte les programmes de renouvellement urbain et les dispositifs fiscaux. C'est cette même exigence de cohérence, de coordination et de constance qui guide l'action entreprise collectivement en faveur de la citoyenneté. Une commission départementale de la citoyenneté est en place depuis 2015. Elle permet de capitaliser et de partager les actions menées par les nombreux acteurs publics et associatifs mobilisés en faveur de la citoyenneté. ECLA présente quelques-unes de ces actions. Il s'agit d'incarner la République en actes pour renforcer la citoyenneté et le vivre-ensemble. Ce deuxième numéro d'ECLA est également l'occasion de revenir sur la rentrée citoyenne, qui a été déclinée au niveau local avec l'organisation de rencontres avec les adultes-relais et les conseillers citoyens et que le Président de la République a conclu lors du Forum national des conseils citoyens le 27 octobre dernier.



Henri-Michel COMET
Préfet de la Loire-Atlantique
Préfet de la région Pays-de-la-Loire

Bonne lecture !

POLITIQUE DE LA VILLE - DROIT COMMUN ET MOYENS SPÉCIFIQUES : POUR MIEUX COMPRENDRE

Du droit commun de l'Etat

Loi 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale :

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat et les collectivités locales dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre ces quartiers et leurs unités urbaines et d'améliorer la vie de leurs habitants. Elle est mise en œuvre dans les contrats de ville. Elle mobilise et adapte en premier lieu les actions relevant des politiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre des instruments qui lui sont propres. »

Le **droit commun de l'Etat** est constitué de l'ensemble des ressources ou moyens que l'Etat met en place pour l'ensemble du territoire national, de manière indifférenciée, dans les différents domaines où il intervient: emploi, éducation, santé, cohésion sociale, soutien aux associations, sport, culture, etc.

Que signifie la notion de « mobilisation du droit commun » ?

Les services de l'État se sont engagés à ce que ces moyens de droit commun (ressources humaines, aides aux structures, crédits, subventions, accompagnement des publics...) soient le socle des politiques mises en œuvre au profit des quartiers prioritaires et de leurs habitants : il s'agit de mobiliser ces moyens **en priorité** en direction des quartiers, de veiller à ce qu'ils y soient effectivement mis en œuvre, voire de les y concentrer.

En Loire-Atlantique, cette mobilisation du droit commun s'est traduite par la conclusion des **conventions départementales** de mobilisation du droit commun pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en octobre 2014 entre le service de la politique de la ville, les services déconcentrés de l'Etat et les opérateurs signataires des contrats de ville¹.

Les crédits spécifiques doivent ainsi agir comme un levier en appui des moyens de droit commun et avec l'action conjuguée des différents partenaires des contrats de ville, en premier lieu des collectivités territoriales.

¹ : Ces conventions sont consultables sur le site des services de l'Etat en Loire-Atlantique : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville/Contrats-de-ville/Conventions-departementales-interministerielles>

Des exemples concrets

La prise en compte des résidents des QPV pour les contrats aidés

Face au constat de plus grande difficulté d'insertion professionnelle pour les résidents des quartiers prioritaires, les contrats aidés doivent être pleinement utilisés en direction de ces publics.

Le Gouvernement a ainsi fixé des objectifs de prise en charge pour chacun des dispositifs. Pour le département de la Loire-Atlantique, au titre de la mobilisation du droit commun, **13 % des CAE², 22 % des CIE et 20 % des EAV** doivent bénéficier aux résidents des QPV. S'agissant de la garantie jeunes, dont le déploiement est assuré par les missions locales, l'objectif est de 1160 jeunes en Loire-Atlantique dont 20 % issus des QPV.

Afin de favoriser l'accès des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires aux CAE et aux CIE, le préfet de région a décidé de porter le taux de prise en charge par l'État pour les résidents QPV et ZRR (zones de revitalisation rurale) de 60 % à 80 % et d'assurer un ciblage renforcé du CIE vers les publics résidents de QPV et ZRR.

Faciliter l'accès à l'art et à la culture

Faciliter l'accès à l'art et à la culture pour les habitants des quartiers prioritaires est un des principaux engagements de droit commun de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Les acteurs culturels sont encouragés à accompagner et développer des projets à l'attention des publics des quartiers prioritaires. Ces acteurs culturels intègrent progressivement à leurs projets artistiques et culturels, **un volet d'actions à destination des habitants des quartiers prioritaires**. Le développement de **l'éducation artistique et culturelle** constitue un levier pour l'égalité des chances. La DRAC apporte également un soutien financier aux médias de proximité pour valoriser l'expression citoyenne et contribuer à changer l'image des quartiers.

Cibler dans les quartiers prioritaires, les interventions du centre national du développement du sport (CNDS)

La réduction des disparités territoriales dans l'accès à la pratique sportive est un des objectifs du CNDS. En Pays de la Loire, les QPV comptent 18% de licenciés contre 27% parmi les habitants de la région. L'objectif est d'accompagner les acteurs locaux pour une meilleure adaptation de l'offre de pratiques sportives : soutien aux nouvelles formes et nouveaux lieux de pratiques, diversification des activités proposées, tarifs, aide à la structuration des clubs. 15 % des aides du CNDS doivent bénéficier aux habitants des QPV.

« Plus de maîtres que de classes »

Ce dispositif illustre la priorité donnée à l'école primaire dans le cadre de la Loi de Refondation de l'école. Il repose sur l'affectation d'un maître supplémentaire par école, en appui aux élèves et à l'équipe pédagogique afin de prévenir les difficultés scolaires, de mieux remédier aux difficultés d'apprentissage et conduire chaque élève à la maîtrise des compétences de base.

Scolarisation des 2-3 ans

Il s'agit d'organiser l'accueil en école maternelle des enfants dès 2 ans. Cette scolarisation précoce vise à favoriser la réussite scolaire et l'adaptation d'enfants dont les parents sont éloignés de la culture scolaire. **En Loire-Atlantique, dans les écoles en REP ou REP +, tous les enfants dès 2 ans peuvent être accueillis.**



² : Le contrat unique d'insertion (CUI) est destiné aux personnes connaissant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Le CUI-CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) s'adresse aux employeurs publics et le CUI-CIE (contrat initiative emploi) aux employeurs du secteur marchand.

Les moyens spécifiques de la politique de la ville

Ce sont des moyens et ressources supplémentaires mobilisés par l'État pour renforcer les interventions des acteurs et partenaires en direction des QPV et de leurs habitants, sans se substituer aux moyens de droit commun. Ils regroupent :

- des **crédits spécifiques** gérés par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) : le montant départemental (programme 147) est de **2,52M€**, **mobilisés en priorité pour les appels à projets annuels des contrats de ville** ;
- Des **moyens humains** dédiés, également financés par le CGET ; il s'agit des postes **d'adultes-relais** (40 pour la Loire-Atlantique).
- L'intervention de **l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine**. L'ANRU est chargée de financer la restructuration des QPV avec des objectifs de mixité sociale, de mixité des fonctions et de développement durable.
- Des outils plus ciblés, comme les **EPIDE** (Etablissements publics d'insertion pour l'emploi, sous tutelle des ministères de l'Emploi et de la Ville) et qui accompagnent les jeunes les plus en difficultés en leur proposant un internat ou l'**EPARECA** (Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux).
- Des **mesures fiscales** comme **l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties**, qui concerne les bailleurs sociaux ou la **TVA à taux réduit pour l'accession sociale à la propriété dans les QPV**

Le taux réduit de TVA est de 5,5 % (au lieu de 20%) pour les territoires métropolitains doit favoriser la production d'une offre de logements diversifiée dans ces quartiers et le renforcement de leur attractivité résidentielle.

Les délégués du préfet (6 en Loire-Atlantique) ont un rôle clé dans la mobilisation des moyens du droit commun et des moyens spécifiques auprès des territoires prioritaires.

Panorama général & chiffres clés

Les données ci-dessous visent à répertorier les crédits d'interventions de l'Etat (droit commun et crédits spécifiques) s'appliquant aux QPV lorsqu'il est possible d'extraire ces données. Données 2015

Les moyens spécifiques

- Le **BOP 147** représente un montant de **2 525 592€** ; les crédits sont **en augmentation pour 2016**.
- La dotation **Adultes-relais** représente **510 000€** pour 40 postes
- **Education Prioritaire** (REP et REP +) : **les moyens spécifiques représentent 65 postes supplémentaires**
- **L'abattement TFPB** représente un montant de **5M€** pour le département soit 3,6M€ pour l'agglomération nantaise, 593 000€ pour la CARENE et 56 000€ pour Châteaubriant dont 60 % pris en charge par les collectivités et 40 % par l'État.

Le soutien au titre du droit commun de l'Etat

- **CNDS** : 223 000€ (part QPV de l'enveloppe totale : 13,5 %) - forte progression en 2016 : 19,20 %
- **Postes FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire)** : 160 500€
- **Volontaires en Service Civique** : 57 jeunes en QPV pour 306 000€ (sur 710 Volontaires en Loire-Atlantique)
- **Intégration des populations immigrées et apprentissage langue française** : 92 000€
- **Soutien à la jeunesse** : 52 500€ d'aide à des projets d'acteurs associatifs des QPV (soit 27,3 % de l'enveloppe départementale)
- **Garantie Jeunes** : 1104 jeunes entrés dans ce dispositif à ce jour dont 20 % sont issus des QPV

Alain GERARDOT-PAVEGLIO,
délégué du Préfet

**# ÉGALITÉ
CITOYENNETÉ**

Politique de la ville - Les appels à projet 2017 des contrats de ville des agglomérations nantaise et nazairienne sont parus



L'État, Nantes Métropole, la CARENE (Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire) et les autres partenaires des contrats de ville des agglomérations nantaise

et nazairienne ont lancé la programmation 2017 de la politique de la ville. Les appels à projets s'adressent aux porteurs de projets qui, dans le cadre des orientations définies dans les contrats de ville, souhaitent mettre en place des actions au bénéfice des habitants d'un ou plusieurs quartiers prioritaires. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **16 décembre 2016** pour le contrat de ville de l'agglomération nantaise et au **9 décembre 2016** pour le contrat de ville de l'agglomération nazairienne.

Portant sur la période 2015-2020, les contrats de ville constituent le cadre dans lequel est conduite la politique partenariale de cohésion urbaine, de solidarité et de développement au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Ces appels à projets invitent les porteurs d'actions (associations, collectivités locales, établissements publics, bailleurs, acteurs économiques...) à se positionner sur les priorités qui contribuent à la réduction des écarts ou au règlement de problématiques qui

impactent les habitants des quartiers prioritaires.

Les actions subventionnables doivent se dérouler entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017. Elles doivent concerner un ou plusieurs quartiers prioritaires et **présenter un caractère innovant et/ou structurant** pour ces territoires. Ce caractère s'apprécie au regard :

- de la qualité de l'analyse et de la réponse apportée aux besoins des habitants,
- du niveau d'implication des habitants à l'élaboration et/ou à l'animation du projet,
- de la recherche d'une cohérence avec des actions conduites par d'autres porteurs de projets,
- de la définition et de la mise en œuvre partenariale de l'action.

Toutes les informations sur les contrats de ville et ces appels à projet sont disponibles sur le site des services de l'État en Loire-Atlantique :

Appel à projet 2017 de l'agglomération nantaise : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville/Contrats-de-ville/Appels-a-projets-2017/Appel-a-projets-2017-du-contrat-de-ville-de-l-agglomeration-nantaise>

Appel à projet 2017 de l'agglomération nazairienne : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville/Contrats-de-ville/Appels-a-projets-2017/Appel-a-projets-2017-du-contrat-de-ville-de-l-agglomeration-nazairienne>

FORUM NATIONAL DES CONSEILS CITOYENS : L'INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



là qu'il faut aller prendre, au moment où c'est encore possible. C'est le rôle aussi que nous devons tous avoir pour les quartiers.

Ce que j'attends de vous à travers ces Conseils citoyens, c'est ce que vous avez fait. D'abord, investir ces lieux, prendre ces décisions avec les acteurs locaux, avec l'État, avec les bailleurs sociaux. Parce que c'est là que nous pourrons mettre en œuvre la politique de la ville.

Ce que j'attends de vous, c'est que vous puissiez pleinement vous saisir de cet instrument, pleinement prendre votre place, pleinement intégrer ces lieux de débats et de démocratie. Ce que j'attends aussi de vous, c'est que vous puissiez parler au nom des quartiers, montrer à la France qu'elle peut avoir confiance dans ses lieux, confiance dans ses populations, confiance dans ses jeunes. Vous êtes la France !

L'intégralité du discours est consultable sur le site de l'Élysée :

<http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-au-forum-national-des-conseils-citoyens-2/>

« La France dépend de vous. Vous êtes près de 6 millions à vivre dans ce qu'on appelle « les quartiers de la politique de la ville », 6 millions. Vous êtes pour beaucoup plus jeunes que le reste de la population française. Vous avez plus d'ardeur, plus encore envie de réussir. Je sais que certains décrochent et c'est ceux-là qu'il faut aller chercher. Ceux qui se perdent, ceux qui sont dans la perte de leurs repères et qui, à un moment, peuvent basculer, on le sait. C'est ceux-

A un moment, il a été dit qu'il n'y a pas de règles particulières pour un certain nombre de lieux. La laïcité, elle vaut sur tous les lieux de la République. Ce sont les mêmes principes, ce sont les mêmes règles, c'est la même liberté de croire ou de ne pas croire et ce sont les mêmes conséquences qui doivent être trouvées partout sur nos territoires. Il n'y a pas de discrimination à faire, pas de discrimination entre les origines, entre les parcours, entre les couleurs et entre les religions. Nous devons ici porter la même idée de la République.

Je sais que c'est la vôtre parce que, en venant dans ces Conseils citoyens – ils seront près de 1000 bientôt et nous allons les accompagner, cela a été dit, avec des services civiques, des moyens financiers, de la formation indispensable – vous faites la République ! La République a besoin de vous, et vous, vous avez besoin de la République. »

POLITIQUE DE LA VILLE – LA RENTRÉE CITOYENNE

LES ADULTES-RELAIS DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE RÉUNIS POUR LA RENTRÉE CITOYENNE



Le 6 octobre 2016, une rencontre territoriale des adultes relais de la région Pays de la Loire a été organisée à Nantes par la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Venu des cinq départements de la région, une quarantaine d'adultes-relais, accompagnés de leurs employeurs, ont pu échanger sur leurs pratiques professionnelles autour des grands enjeux d'actualité.

Les adultes-relais sont des médiateurs sociaux dans les quartiers de la politique de la ville : âgés de plus de 30 ans, ils sont domiciliés dans un de ces quartiers. Leurs missions sont variées : lien social et vie de quartier, médiation dans les espaces publics ou privés, médiation en milieu scolaire, etc. Les adultes-relais sont employés par les collectivités territoriales ou les associations. Dans la région, ils sont ainsi 90, dont la moitié en Loire-Atlantique, à faire le relais entre les habitants et les institutions mais aussi entre les habitants eux-mêmes. La majorité de leur rémunération est prise en charge par l'État.

Ouverte par le Préfet de région et clôturée par le sous-préfet chargé de la politique de la ville en Loire-Atlantique, la rencontre du 6 octobre avait pour objet de proposer un temps d'échanges entre adultes-relais, sur leurs pratiques professionnelles, leurs interrogations et des évolutions possibles (place de la laïcité, animation en horaires atypiques)

Elle a également permis de préparer la rentrée citoyenne organisée par le Gouvernement en septembre et octobre et qui s'est conclue par 3 trois journées nationales à Paris les 17, 25 et 27 octobre pour promouvoir les valeurs de la République. La journée du 17 octobre était dédiée aux adultes-relais et cinq médiateurs de la région Pays-de-la-Loire, un par département, ont été invités à participer à ce moment national.

Les adultes-relais des Pays de la Loire bénéficieront à l'automne de nouveaux moments d'échange grâce aux formations aux valeurs de la République dispensées dans la région.

Conseils citoyens : des ressources financières et collaboratives

Le soutien financier à l'effort de qualification

7 millions d'euros sont mobilisés par l'État en 2016 pour soutenir les dynamiques participatives dans le cadre du comité interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté (Ciec), dont :

- 2 millions d'euros consacrés aux formations mises en place par l'École du renouvellement urbain (ERU) en direction des habitants des quartiers en renouvellement urbain ;
- 5 millions d'euros afin de financer les projets développés localement pour faire vivre et installer dans la durée les conseils citoyens

En Loire-Atlantique, des projets seront soutenus en lien avec Nantes Métropole, Résovilles et les conseils citoyens de Rezé et de Saint-Nazaire Ouest.

La plate-forme : <http://www.conseilscitoyens.fr>

Les conseils citoyens sont des instances de participation citoyenne instaurées depuis 2014 dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

conseilscitoyens.fr est à la fois un site d'information grand public sur ces instances, permettant notamment de localiser l'ensemble des 860 conseils citoyens existants.

C'est aussi un espace collaboratif destiné à l'ensemble des conseillers citoyens, leur permettant de repartager des informations, localement et nationalement.

www.yallerparquatrechemins.fr

« Y aller par quatre chemins » parle de la participation des habitants dans les quartiers populaires. Cette plateforme propose des démarches innovantes, analyses, points de vue d'acteurs issus d'expériences concrètes et expérimentales conduites dans des territoires, avec l'appui de quatre centres de ressources sur la politique de la ville actifs en Bretagne et Pays de Loire, en Rhône-Alpes, en Bourgogne et Franche-Comté, en Seine-Saint-Denis.

LA CITOYENNETÉ EN ACTES

Promouvoir la participation des jeunes aux cérémonies commémoratives

A l'occasion de la dernière réunion de la commission départementale de la citoyenneté, il a été décidé de promouvoir la participation de jeunes aux différentes cérémonies et commémorations organisées par l'État.

Ces événements permettent en effet de nourrir la réflexion des jeunes sur la citoyenneté et leur donnent l'occasion de participer à des moments porteurs de sens. La grande majorité des cérémonies ou commémorations prévoit d'ailleurs déjà la présence de jeunes.

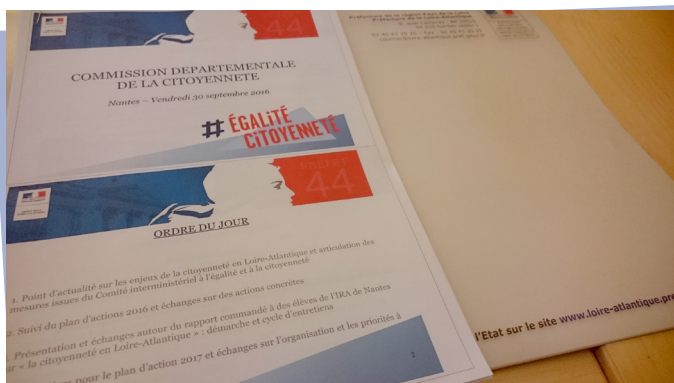
Un groupe de travail est mis en place afin de faciliter la mise en contact entre services organisateurs et organisations susceptibles de solliciter des jeunes.

Si vous êtes intéressés par cette initiative, vous pouvez vous signaler par mail :

carole.milin@loire-atlantique.gouv.fr



Focus sur la commission départementale de la citoyenneté



La commission a été mise en place en décembre 2015 afin de donner une visibilité et une ampleur accrue aux actions de promotion de la citoyenneté après les attentats de janvier et novembre 2015. Elle regroupe des administrations de l'Etat, des collectivités et des associations.

La commission s'est réunie le 30 septembre dernier et au-delà des informations, riches et multiples qui y sont portées à la connaissance des uns et des autres, elle est aussi un lieu vivant d'interrogation et d'interpellation : des acteurs de l'éducation populaire sont notamment intervenus pour rappeler que la citoyenneté, ce n'est pas seulement l'éducation civique ou la lutte contre les incivilités – mais une capacité reconnue aux acteurs de la société d'agir pour la création de droit(s)... Débats qu'il faut entretenir et prolonger...

Les initiatives citoyennes sont nombreuses ; ECLA en présente quelques unes. Au-delà, compte-tenu de cette richesse, il pourrait être pertinent qu'ECLA puisse devenir un outil au service des acteurs de la citoyenneté, en évoluant vers un format plus participatif. C'est une invitation faite à ses lecteurs...

Rallye citoyen et permis citoyen avec la gendarmerie

Débatte au conseil municipal, se mettre dans la peau des résidents d'une maison de retraite, se former aux gestes qui sauvent, le tout en une journée et avec un permis à la clé : voilà en quoi consiste le rallye citoyen.

Depuis 2011, la brigade de prévention de la délinquance juvénile de la gendarmerie nationale, en collaboration avec les communes, sensibilise les élèves de 6ème à l'exercice de leurs droits et de leurs devoirs dans le cadre d'un rallye.

Pendant toute une journée, les élèves partent à la rencontre des acteurs locaux qui contribuent à l'exercice de leurs droits et de leurs devoirs, sur le terrain. Mairie, centre de tri, association : tous les endroits sont bons pour faire l'exercice de la citoyenneté. Chaque partenaire, sur son lieu de travail, présente ses missions au quotidien, sous forme d'ateliers ludiques, en privilégiant l'échange avec les élèves. De son côté, la brigade de gendarmerie présente aux jeunes collégiens, en diaporama et en chansons, leurs droits et leurs devoirs et les amène à élargir leurs horizons en réfléchissant aux droits de l'enfant dans le monde.

Cette journée est l'occasion pour les jeunes de découvrir leur commune et les acteurs qui concourent, au quotidien, à la construction du lien social. L'objectif est double : informer les jeunes sur la vie locale et sur leurs droits mais aussi les sensibiliser à leurs devoirs et au vivre-ensemble.

Au terme du rallye, chaque élève se voit remettre symboliquement un permis citoyen, délivré en présence des partenaires de la journée et de la gendarmerie.

Depuis 5 ans, ce sont près de 8000 élèves qui ont décroché leur permis citoyen. Et ce n'est pas fini : les élèves de 6ème scolarisés à Sainte-Luce-sur-Loire viendront bientôt grossir les rangs des jeunes citoyens de Loire-Atlantique.

Carole MILIN

Les élèves à la découverte des missions des pompiers dans le cadre du rallye-citoyen organisé par la gendarmerie

